

Rapport de suivi du Projet de développement d'un nouveau segment
de marché pour le gaz naturel au Québec
pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014

No de <u>ligne</u>		DT-2014* (10 ³ m ³)	Réel (10 ³ m ³)	Écart (10 ³ m ³)
1	Volume de vente GNL	4 382	3 496	-886
2	(sans évaporation)	10 241	22 301	12 060
3	* À une valeur calorifique de 37,89	14 623	25 797	11 174

Facturation au client GNL

	DT-2014		Référence Coûts projetés <small>(R-3871-2013, Gaz Métro-18, doc. 1)</small>	Réel		Référence Coûts réels <small>(Gaz Métro-8, doc. 1, p. 5)</small>	Écart	
	Taux (¢/m ³)	Coûts (000\$)		Taux (¢/m ³)	Coûts (000 \$)		Taux (¢/m ³)	Coûts (000 \$)
Partie fixe								
4		1 347	col. 5, l. 14	1 891	(1)	col. 5, l. 14		544
5		582	col. 4, l. 15	582		col. 4, l. 15		0
6	Sous-total	1 929		2 473				544
Partie variable - Coûts des services								
7	Transport	836	col. 4, l. 20	5,716	1 475	col. 4, l. 19	0,000	639
8	Équilibrage							
9	- Pointe	36	col. 5, l. 20	0,089	23	col. 5, l. 19	-0,154	-13
10	- Espace	-228	col. 6, l. 20	-1,561	-403	col. 6, l. 19	0,000	-174
11	Fonds vert	100	col. 1, l. 20	0,686	177	col. 1, l. 19	0,000	77
12	Distribution	344	col. 1, l. 20	2,602	671	col. 1, l. 19	0,252	328
13	Sous-total services T, É et D	1 087		7,532	1 943		0,098	856
14	Total du montant dû par le client GNL	3 016 \$		4 416 \$				1 400 \$

(1) À la suite du dépôt du Rapport annuel 2014, Gaz Métro a réalisé que deux erreurs se sont glissées dans l'établissement du coût réel de l'utilisation de l'usine LSR pour le client GNL, plus particulièrement au niveau de la ventilation des frais d'électricité et de l'établissement de la capacité réservée par le client GNL. L'écart constaté a un effet à la hausse sur la recharge du coût d'utilisation de l'usine LSR. Ainsi, la recharge totale pour le client GNL passe à 1 979 k\$. Veuillez vous référer à l'annexe 1 pour de plus amples détails.

Coûts réels de l'usine LSR au 30 septembre 2014 ^(a)

	10 ³ m ³	Ratio
1 Capacité d'entreposage	56 600	100,0%
2 Clientèle régulière	51 827	91,6%
3 Client GNL (voir note 1)	4 773	8,4%
4 Capacité potentielle de liquéfaction	78 015	100,0%
5 Clientèle régulière	52 218	66,9%
6 Client GNL	25 797	33,1%
7 Quantité annuelle de demande liquéfiée été	66 727	100,0%
8 Clientèle régulière	39 963	59,9%
9 Client GNL	26 764	40,1%
10 Quantité annuelle de demande liquéfiée hiver	-	100,0%
11 Clientèle régulière	-	0,0%
12 Client GNL	-	0,0%

Note 1: Capacité d'entreposage du client GNL pour répartition des coûts fixes d'entreposage
Évaporation régulière en 10³m³ et en pourcentage vs
capacité d'entreposage de 56 600 5 057 8,9%
Client GNL capacité d'entreposage réservée 4 382
Majoration pour évaporation régulière à 8,9 % 392
Capacité d'entreposage pour le client GNL (reporté à tableau 1, l. 3) 4 773

	Hiver	Été	Total
1 Demande	-	60 403	60 403
2 Évaporation de liquéfaction ⁽¹⁾	-	1 266	1 266
3 Évaporation régulière ⁽²⁾	-	5 057	5 057
4 Liquéfaction totale	-	66 727	66 727
5 GNL			
6 Demande	-	25 797	25 797
7 Évaporation de liquéfaction ⁽¹⁾	-	541	541
8 Évaporation régulière ⁽²⁾	-	426	426
9 Liquéfaction totale GNL	-	26 764	26 764
10 daQ			
11 Demande	-	34 606	34 606
12 Évaporation de liquéfaction ⁽¹⁾	-	726	726
13 Évaporation régulière ⁽²⁾	-	4 631	4 631
14 Liquéfaction totale daQ	-	39 963	39 963

15 ⁽¹⁾ Évaporation de liquéfaction ventilée au prorata de la demande
16 ⁽²⁾ Évaporation régulière ventilée au prorata de la capacité d'entreposage

Répartition des coûts par activité (000 \$)	Coûts	Méthode d'allocation	Entreposage		Liquéfaction		Regazéification	
			Fixes	Fixes	Variables		Fixes	Variables
					Été	Hiver		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
1 Coefficient d'utilisation			7	12	-	-	12	-
2 Jours d'utilisation des fonctions			365	216	-	-	16	-
3 Ratio d'utilisation des ressources			2 555	2 592	-	-	192	-
4 Ratio d'utilisation (%)			47,86%	48,55%	0,00%	0,00%	3,60%	0,0%
Frais de l'usine								
5 Salaires et avantages sociaux	1 820	Ratio d'utilisation	871	884	-	-	65	-
6 Assurances	947	Allocation directe	663	237	-	-	47	-
7 Services d'entretien								
		Allocation directe	-	-	-	-	-	-
8 <i>Spécifique à l'activité</i>		Ratio d'utilisation	301	306	-	-	23	-
9 <i>Général</i>	630	Allocation directe	98	99	-	-	7	-
10 Matériaux et pièces	204	Ratio d'utilisation	73	74	-	-	6	-
11 Services professionnels	153	Allocation directe	99	101	-	-	7	-
12 Taxes municipales	207	Ratio d'utilisation	42	43	-	-	3	-
13 Autres frais divers	88	Allocation directe	-	-	145	-	-	-
14 Réfrigérant	145							
15 Gaz naturel		Allocation directe	-	-	-	-	-	111
16 <i>regazéification</i>	111	Allocation directe	-	-	76	-	-	-
17 <i>liquéfaction</i>	76	Ratio d'utilisation	7	7	-	-	1	-
18 <i>autres</i>	15							
19 Total gaz naturel	202		7	7	76	-	1	111
20 Électricité								
21 <i>fixes</i>	800	Ratio d'utilisation	383	389	-	-	29	-
22 <i>variables - entreposage</i>	143	Allocation directe	143	-	-	-	-	-
23 <i>variables - regazéification</i>	76	Allocation directe	-	-	-	-	-	76
24 <i>variables - liquéfaction</i>	1 056	Allocation directe	-	-	1 056	-	-	-
25 Total électricité	2 076		526	389	1 056	-	29	76
26 Sous-total frais de l'usine	6 471		2 680	2 139	1 277	-	188	187
Dépenses d'amortissement								
27 <i>Spécifique à l'activité</i>	945	Allocation directe	567	287	-	-	91	-
28 <i>Général</i>	330	Ratio d'utilisation	158	160	-	-	12	-
29	1 275		725	447	-	-	103	-
Rendement et impôts à 7,20 %								
30 <i>Spécifique à l'activité</i>	692	Allocation directe	447	193	-	-	52	-
31 <i>Général</i>	478	Ratio d'utilisation	229	232	-	-	17	-
32	1 170		675	425	-	-	69	-
33 Impôts reliés au rendement (8,63 % - 7,20 %)	232		134	84	-	-	14	-
34 Grand Total	9 148		4 215	3 095	1 277	-	374	187
35 Capacité / quantité totale pour chaque élément (10³m³)			56 600	78 015	66 727	-	-	-
36 Coût unitaire de chaque activité (€/m³)			7,447	3,967	1,914	-	-	-
Coût d'utilisation pour le client GNL								
37 Capacité / quantité du client GNL par activité (10 ³ m ³)			4 773	25 797	26 764	-	-	-
38 Coûts totaux (000 \$) (l. 33 x l. 34)	1 891		355	1 023	512	-	-	-
Coût d'utilisation pour l'activité réglementée daQ								
39 Coûts totaux (000 \$) (l. 31 - l. 35)	7 257		3 859	2 072	765	-	374	187

^(a) À la suite du dépôt du Rapport annuel 2014, Gaz Métro a réalisé que deux erreurs se sont glissées dans l'établissement du coût réel de l'utilisation de l'usine LSR pour le client GNL, plus particulièrement au niveau de la ventilation des frais d'électricité et de l'établissement de la capacité réservée par le client GNL. L'écart constaté a un effet à la hausse sur la recharge du coût d'utilisation de l'usine LSR. Ainsi, la recharge totale pour le client GNL passe à 1 979 k\$. Veuillez vous référer à l'annexe 1 pour de plus amples détails.

CALCUL DU TAUX DE TRANSPORT GNL

1 Au cours de l'exercice 2014, le client GNL a été facturé pour le service de transport selon le taux
2 de 5,716 ¢/m³. Ce taux correspond au taux établi au dossier tarifaire 2014 et correspond à peu
3 de chose près au taux final de la zone Sud, excluant le cavalier tarifaire. Société en commandite
4 Gaz Métro (« Gaz Métro ») considère que ce traitement n'est pas juste et équitable, autant pour
5 l'activité réglementée que non réglementée pour les raisons énumérées ci-après, et doit d'être
6 corrigé.

7 Au cours de l'exercice 2013, le client GNL a été facturé pour l'ensemble des volumes consommés
8 selon le tarif final de transport, malgré que ce dernier n'ait été en vigueur pour les clients de la
9 daQ que pour les mois d'août et de septembre 2013. Rappelons que l'application tardive des tarifs
10 2013, à compter du 1^{er} août 2013, a eu pour effet de créer un écart important de surfacturation
11 pour la plupart des clients de la daQ. Cet écart a été remis aux clients de la daQ par le biais du
12 cavalier tarifaire au cours de l'exercice suivant, soit en 2014. Le client GNL, quant à lui, n'a pas
13 eu droit au cavalier tarifaire en 2014 puisqu'il avait été facturé pour l'ensemble de sa
14 consommation en 2013 selon le tarif final en vigueur, il n'a donc pas été surfacturé. Gaz Métro
15 considère que ce traitement pour l'exercice 2013 a été juste et équitable.

16 En 2014, les différents tarifs de transport en vigueur au cours de l'exercice jusqu'à la date
17 d'application des tarifs finaux, soit le 1^{er} mai 2014, ont eu aussi un effet de surfacturation pour
18 l'ensemble des clients de la daQ. En effet, les tarifs provisoires en application se sont avérés plus
19 élevés que le tarif final de transport. Contrairement à l'exercice 2013, cet écart de surfacturation
20 n'a pas été capté dans un CFR distinct et récupéré via un cavalier tarifaire, mais a été capté à
21 même le trop-perçu du service de transport. Ainsi, ce trop-perçu combine à la fois les écarts de
22 surfacturation jumelés à tout autre écart de coût réalisé au service de transport au cours de
23 l'exercice 2014. Ce trop-perçu sera remis aux clients en 2016 et viendra donc réduire le tarif de
24 transport de ce même exercice. Les écarts de surfacturation ne seront donc pas isolés et remis
25 distinctement par le biais d'un cavalier tarifaire comme ce fût le cas en 2014. Le client GNL
26 bénéficiera donc d'une double remise des écarts de facturation :

- 27 • Dans un premier temps, ce dernier a été facturé selon le taux final en vigueur du
28 service de transport en 2014 (il a donc été sous-facturé par rapport aux clients de
29 la daQ); et

- 1 • Dans un deuxième temps, il sera sous-facturé à nouveau par le biais de la
2 réduction qui sera appliquée au tarif de transport de l'exercice 2016, visant la
3 remise du trop-perçu de 2014.

4 Gaz Métro considère que ce traitement n'est pas juste et équitable, autant pour l'activité
5 réglementée que non réglementée.

6 Afin d'éviter qu'une telle situation à double effet ne se produise, Gaz Métro considère que le client
7 GNL aurait dû être facturé selon le taux de transport de la zone Sud officiellement en vigueur,
8 comme tout autre client de la daQ. Afin de corriger l'exercice 2014, Gaz Métro facturera
9 rétroactivement le client GNL, ce qui aura pour effet de ramener les revenus du service de
10 transport qui lui auront été facturés à ce qu'ils auraient été s'ils avaient suivi les taux officiellement
11 en vigueur au cours de l'exercice 2014. Le tableau suivant présente les écarts de facturation qui
12 totalisent 37 k\$.

Mois	Volume	Taux facturé \$/m ³	Taux daQ \$/m ³	Écart taux \$/m ³	Écart facture \$
Octobre	3 088 437	0,05716	0,06136	0,0042	12 971 \$
Novembre	3 823 357	0,05716	0,06136	0,0042	16 058 \$
Décembre	655 921	0,05716	0,05911	0,00195	1 279 \$
Janvier	755 477	0,05716	0,05911	0,00195	1 473 \$
Février	667 400	0,05716	0,05911	0,00195	1 301 \$
Mars	1 416 998	0,05716	0,05911	0,00195	2 763 \$
Avril	742 107	0,05716	0,05911	0,00195	1 447 \$
Mai	743 886	0,05716	0,05911	0,00195	1 451 \$
Juin	2 806 402	0,05716	0,05705	-0,00011	(309) \$
Juillet	760 289	0,05716	0,05705	-0,00011	(84) \$
Août	4 581 040	0,05716	0,05705	-0,00011	(504) \$
Septembre	5 755 449	0,05716	0,05705	-0,00011	(633) \$
Total	25 796 763				37 215 \$

13 Afin d'éviter de modifier les résultats de l'exercice 2014, cet écart de facturation sera comptabilisé
14 au cours de l'exercice 2015 et entrera dans le calcul du trop-perçu/manque à gagner de l'exercice
15 2015.

EXPLICATION DE L'ÉCART RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT DU COÛT D'UTILISATION DE L'USINE LSR – CLIENT GNL

À la suite du dépôt du Rapport annuel 2014, Gaz Métro a réalisé que deux erreurs se sont glissées dans l'établissement du coût réel de l'utilisation de l'usine LSR pour le client GNL.

La première erreur se retrouve au niveau de l'attribution des frais d'électricité à travers les différentes activités de l'usine LSR, telle que présentée à la page 2 de la pièce Gaz Métro-17, Document 1. Cette distribution ne correspond pas exactement à la méthode approuvée par la Régie dans ses décisions D-2012-171 et D-2014-032. Rappelons que cette méthode vise à s'assurer du respect du principe de causalité des coûts, selon lequel les coûts d'électricité doivent être attribués à l'activité qui les a occasionnés, soit l'entreposage, la liquéfaction en été, la liquéfaction en hiver (nulle en 2014) et la regazéification.

La seconde erreur se retrouve à la page 2 de la pièce Gaz Métro-17, Document 1, ligne 3 du tableau 1 Capacité/quantité par activité. Au moment d'établir la capacité d'entreposage du client GNL qui est utilisée pour calculer la ventilation des coûts fixes d'entreposage de l'usine LSR entre le client GNL et la clientèle régulière, la capacité d'entreposage réservée par le client GNL a été majorée par erreur pour tenir compte de la proportion de l'évaporation. Or, le traitement des coûts reliés à l'évaporation ayant été défini par la décision D-2012-171 (paragraphe 63 et 64), la majoration de la capacité entreposée n'étant pas requise elle n'aurait pas dû être appliquée.

Les pages 2 et 3 de la présente annexe visent à rétablir le coût réel d'utilisation de l'usine LSR pour le client GNL recalculé selon la méthode approuvée par la Régie à l'égard de l'attribution des coûts d'électricité en considérant une capacité réservée pour le client GNL avant évaporation. Ainsi, la recharge totale pour le client GNL passe à 1 979 k\$, alors qu'elle était de 1 891 k\$ dans la version originale du dépôt du 19 décembre 2014. Afin d'éviter de modifier le Rapport annuel 2014, Gaz Métro propose que cet écart de 88 k\$ soit comptabilisé et reporté au dossier d'examen du Rapport annuel 2015. Ainsi, les pièces du Rapport annuel 2014 déposées le 19 décembre 2014 demeureront inchangées. La hausse de la recharge de 88 k\$ sera intégrée aux résultats de l'exercice 2015, et aura pour effet de réduire le coût de service de l'équilibrage, qui sera finalement capté dans le trop-perçu/manque à gagner de ce service qui est entièrement assumé par la clientèle. Ainsi, bien que reportée à l'exercice financier 2015, les clients bénéficieront de la totalité de cette baisse du coût au service d'équilibrage.

Gaz Métro demande à la Régie d'autoriser le report de l'écart de la recharge de 88 k\$ pour l'utilisation de l'usine LSR au client GNL au dossier d'examen du Rapport annuel 2015.

Rapport de suivi du Projet de développement d'un nouveau segment
de marché pour le gaz naturel au Québec
pour l'exercice terminé le 30 septembre 2014

No de ligne		DT-2014* (10 ³ m ³)	Réel (10 ³ m ³)	Écart (10 ³ m ³)
1	Volume de vente GNL			
	Hiver	4 382	3 496	-886
2	(sans évaporation)			
	Été	10 241	22 301	12 060
3	* À une valeur calorifique de 37,89			
	Total	14 623	25 797	11 174

Facturation au client GNL

	DT-2014		Référence Coûts projetés <small>(R-3871-2013, Gaz Métro-18, doc. 1)</small>	Réel		Référence Coûts réels <small>(Gaz Métro-8, doc. 1, p. 5)</small>	Écart	
	Taux (¢/m ³)	Coûts (000\$)		Taux (¢/m ³)	Coûts (000 \$)		Taux (¢/m ³)	Coûts (000 \$)
Partie fixe								
4		1 347	col. 5, l. 14	1 979	(1)		632	
5		582	col. 4, l. 15	582		col. 4, l. 15	0	
6	Sous-total	1 929		2 561			632	
Partie variable - Coûts des services								
7	Transport	836	col. 4, l. 20	1 475		col. 4, l. 19	0,000	639
8	Équilibrage							
9	- Pointe	36	col. 5, l. 20	23		col. 5, l. 19	-0,154	-13
10	- Espace	-228	col. 6, l. 20	-403		col. 6, l. 19	0,000	-174
11	Fonds vert	100	col. 1, l. 20	177		col. 1, l. 19	0,000	77
12	Distribution	344	col. 1, l. 20	671		col. 1, l. 19	0,252	328
13	Sous-total services T, É et D	1 087		1 943			0,098	856
14	Total du montant dû par le client GNL	3 016 \$		4 504 \$				1 488 \$
						Gaz Métro-17, doc. 1, p. 1		1 400
						Écart reporté au Rapport annuel 2015		88

(1) Page 3 de l'annexe 1, ligne 35, colonne 2

Coûts réels de l'usine LSR au 30 septembre 2014

	10 ³ m ³	Ratio
1 Capacité d'entreposage	56 600	100,0%
2 Clientèle régulière	52 218	92,3%
3 Client GNL	4 382	7,7%
4 Capacité potentielle de liquéfaction	78 015	100,0%
5 Clientèle régulière	52 218	66,9%
6 Client GNL	25 797	33,1%
7 Quantité annuelle de demande liquéfiée été	66 727	100,0%
8 Clientèle régulière	39 963	59,9%
9 Client GNL	26 764	40,1%
10 Quantité annuelle de demande liquéfiée hiver	-	100,0%
11 Clientèle régulière	-	0,0%
12 Client GNL	-	0,0%

[...]

	Hiver	Été	Total
1 Demande	-	60 403	60 403
2 Évaporation de liquéfaction ⁽¹⁾	-	1 266	1 266
3 Évaporation régulière ⁽²⁾	-	5 057	5 057
4 Liquéfaction totale	-	66 727	66 727
5 GNL			
6 Demande	-	25 797	25 797
7 Évaporation de liquéfaction ⁽¹⁾	-	541	541
8 Évaporation régulière ⁽²⁾	-	426	426
9 Liquéfaction totale GNL	-	26 764	26 764
10 daQ			
11 Demande	-	34 606	34 606
12 Évaporation de liquéfaction ⁽¹⁾	-	726	726
13 Évaporation régulière ⁽²⁾	-	4 631	4 631
14 Liquéfaction totale daQ	-	39 963	39 963

15 ⁽¹⁾ Évaporation de liquéfaction ventilée au prorata de la demande
16 ⁽²⁾ Évaporation régulière ventilée au prorata de la capacité d'entreposage

Répartition des coûts par activité (000 \$)	Coûts	Méthode d'allocation	Entreposage		Liquéfaction		Regazéification	
			Fixes	Fixes	Variables		Fixes	Variables
					Été	Hiver		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
1 Coefficient d'utilisation			7	12	-	-	12	-
2 Jours d'utilisation des fonctions			365	216	-	-	16	-
3 Ratio d'utilisation des ressources			2 555	2 592	-	-	192	-
4 Ratio d'utilisation (%)			47,86%	48,55%	0,00%	0,00%	3,60%	0,0%
Frais de l'usine								
5 Salaires et avantages sociaux	1 820	Ratio d'utilisation	871	884	-	-	65	-
6 Assurances	947	Allocation directe	663	237	-	-	47	-
7 Services d'entretien								
		Allocation directe	-	-	-	-	-	-
8 <i>Spécifique à l'activité</i>	-	Ratio d'utilisation	301	306	-	-	23	-
9 <i>Général</i>	630	Allocation directe	98	99	-	-	7	-
10 Matériaux et pièces	204	Ratio d'utilisation	73	74	-	-	6	-
11 Services professionnels	153	Allocation directe	99	101	-	-	7	-
12 Taxes municipales	207	Ratio d'utilisation	42	43	-	-	3	-
13 Autres frais divers	88	Allocation directe	-	-	145	-	-	-
14 Réfrigérant	145							
15 Gaz naturel								
		Allocation directe	111					111
16 <i>regazéification</i>	111	Allocation directe	76		76	-		
17 <i>liquéfaction</i>	76	Ratio d'utilisation	7	7	76	-	1	111
18 <i>autres</i>	15							
19 Total gaz naturel	202							
20 Électricité								
		Ratio d'utilisation	147	149	-	-	11	-
21 <i>fixes</i>	307							
22 <i>variables - regazéification</i>	150	Allocation directe	-	-	-	-	-	150
23 <i>variables - liquéfaction</i>	1 618	Allocation directe	-	-	1 618	-	-	-
24 Total électricité	2 076		147	149	1 618	-	11	150
25 Sous-total frais de l'usine	6 471		2 302	1 899	1 839	-	170	261
Dépenses d'amortissement								
26 <i>Spécifique à l'activité</i>	945	Allocation directe	567	287	-	-	91	-
27 <i>Général</i>	330	Ratio d'utilisation	158	160	-	-	12	-
28	1 275		725	447	-	-	103	
Rendement et impôts à 7,20 %								
29 <i>Spécifique à l'activité</i>	692	Allocation directe	447	193	-	-	52	-
30 <i>Général</i>	478	Ratio d'utilisation	229	232	-	-	17	-
31	1 170		675	425	-	-	69	
32 Impôts reliés au rendement (8,63 % - 7,20 %)	232		134	84			14	
33 Grand Total	9 148		3 836	2 856	1 839	-	356	261
34 Capacité / quantité totale pour chaque élément (10³m³)			56 600	78 015	66 727	-	-	-
35 Coût unitaire de chaque activité (€/m³)			6,778	3,660	2,755	-	-	-
Coût d'utilisation pour le client GNL								
36 Capacité / quantité du client GNL par activité (10 ³ m ³)			4 382	25 797	26 764	-	-	-
37 Coûts totaux (000 \$) (l. 33 x l. 34)	1 979		297	944	737	-	-	-
Coût d'utilisation pour l'activité réglementée daQ								
38 Coûts totaux (000 \$) (l. 31 - l. 35)	7 169		3 539	1 911	1 101	-	356	261